

Ce tract est destiné à tous les salariés
des établissements commerciaux et administratifs.

Il a été déposé à la Direction pour diffusion par messagerie
le 21 mai 2010 à 17 heures.

Plusieurs tracts et messages conduisent à la confusion sur les élections professionnelles. Il faut rétablir la vérité. Le tribunal d'instance de Paris 9^{ème} a dit que les élections **doivent** avoir lieu le 8 juin 2010, il a validé l'accord définissant les établissements et les listes déposées sont totalement conformes aux décisions de justice.

En application du jugement :

Les élections auront bien lieu le 8 juin 2010¹.

Toutes les manœuvres contre les élections ont pour véritable objet d'empêcher les salariés d'exprimer leur volonté et leurs revendications, celles que notre syndicat **FO** soutient en permanence.

En une telle période d'incertitude, il est dangereux de retarder le renouvellement des instances sociales².

Il faut un vote massif pour FO.

Pour ceux qui votent pas correspondance, envoyez votre vote par la voie postale et non par le courrier interne.

Pour ceux qui votent physiquement, rendez-vous le 8 juin 2010 sur les bureaux de vote.

Pas une voix ne doit manquer pour FO.

Pour le syndicalisme indépendant, pour nos revendications, qui sont reprises dans nos professions de foi et publiées sur le site intranet, et sur nos propres sites internet.

Vous trouverez également sur notre site le jugement du tribunal d'instance de Paris 9^{ème} et notre analyse.

¹ Sauf si l'employeur reporte les élections, ce qui constituerait une entrave aux élections professionnelles.

² L'expérience nous apprend qu'un report est généralement de longue durée, plusieurs mois et même comme ce fut le cas chez AXA, plusieurs années.